

Santiago du Chili - avril/mai 1972

DECLARATION DU PRESIDENT Sicco L. MANSIOLI

19 mai 1972

Monsieur le Président,

Notre Conférence a ouvert un débat sur les incidences des groupements économiques régionaux de pays développés sur le commerce international, y compris le commerce des pays en voie de développement.

Ce débat, et le projet de résolution TD/L. 66 qui en constitue un des éléments d'appréciation, me donnent, et j'en suis heureux, l'occasion

- de rappeler l'action que la Communauté a réellement entreprise dans ce contexte;
- aussi de préciser et d'affirmer les lignes d'orientation que ses institutions, et en ce qui la concerne en propre, notre Commission des Communautés Européennes, entendent suivre pour chercher et ouvrir, de concert avec les pays en voie de développement, la voie de solutions à leurs inquiétudes.

1. Monsieur le Président, l'action de la Communauté ne peut et ne doit pas être négligée, - et je le dis sans ambages -, pour une appréciation sincère et objective de l'immense problème que le développement pose à notre monde.

1. A plusieurs reprises, et naguère encore à l'issue de la session de son Conseil en mars dernier, la Communauté a exprimé la volonté de prêter "une attention spéciale aux problèmes des pays en voie de développement". Et il ne s'est pas agi de vaines déclarations.

2. En premier lieu, la Communauté les a traduites dans le système de préférences généralisées. Elle en avait été l'un des principaux promoteurs. Elle a été la première à le mettre en œuvre.
3. Dans cette Conférence même, la Communauté a donné ou entend donner corps à ses déclarations.
- Elle a pris ici, et chacun ici ne peut l'omettre, l'initiative en vue d'assurer la participation de tous les pays en voie de développement aux négociations multilatérales "1973";
 - La Communauté ne voit pas, par ailleurs, dans son schéma de préférences, un mécanisme ou un ensemble de dispositions intangibles. Elle est soucieuse d'en suivre de très près l'application et ... j'entends ici considérer particulièrement le cas des pays en voie de développement les moins avancés .., d'en examiner favorablement l'évolution. Aussi bien la Communauté voit-elle, sous certaines conditions, dans la création d'un Comité spécial des préférences un cadre utile et approprié dans cette double perspective.

C'est donc avec grand regret que j'ai trouvé dans le projet de résolution TD/L.66 qui est en discussion des termes qui peuvent donner l'impression d'un sentiment contraire à l'élargissement de la Communauté. Je crois que ces termes ne sont pas appropriés. La Communauté à Six a déjà donné la preuve du dynamisme qu'elle a injecté dans ses échanges avec les pays en voie de développement. Je ne veux pas répéter encore une fois des chiffres qui sont bien connus. Je suis certain que la Communauté à Dix continuera dans cette voie en approfondissant encore son esprit d'ouverture vers l'extérieur.

Je ne suis pas contre des critiques constructives sur la Communauté. Au contraire, je crois qu'elles sont nécessaires. Mais il faut se rendre compte que la Communauté est maintenant en voie de transformation et que pour cette raison elle ne se trouve pas dans la position la meilleure pour développer une stratégie claire sur les problèmes extérieurs ainsi que sur beaucoup de problèmes de son développement intérieur. C'est pour cette raison que nous sommes en train de préparer la Conférence au sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui aura lieu à la fin octobre. C'est à cette occasion que la Communauté à Dix devra et pourra dégager les grandes lignes de sa politique extérieure ainsi que les grandes lignes de son développement intérieur. Je peux vous dire d'ores et déjà que dans le cadre de la préparation de ce sommet, la Commission tiendra compte des critiques et des problèmes qui ont été soulevés à cette Conférence et qu'elle fera des propositions nécessaires à ces fins.

○ ○ ○
○

C'est avec inquiétude que je vois cette Conférence s'achever sans que des positions nettes aient été arrêtées sur des sujets majeurs et d'une importance déterminante pour l'avvenir du Développement.

Des progrès, sans doute, ont été accomplis dans certains domaines. D'autres interviendront certainement dans les prochaines heures.

Mais, dans le temps où nous devons nous préparer aux négociations commerciales multilatérales, nous aurions dû prendre définitivement attitude sur une série de principes fondamentaux appelés à régir le développement du commerce mondial.

Je sais : pour ce qui concerne notre Communauté même, nous avons hésité à déterminer et à fixer des principes d'action. Déjà, lors de ma première intervention dans cette enceinte, j'ai dit clairement que notre Communauté n'était pas encore prête pour définir sa politique.

A vrai dire je tiens à souligner qu'il y a, et il y aura, une attitude positive de la Communauté à l'égard de nombreuses demandes des

pays en voie de développement, et je considère que cette troisième ONUCED est d'une importance particulière pour l'élaboration de la politique de la Communauté Européenne.

Je voudrais maintenant préciser ce qui suit : en tant que Président de la Commission des Communautés Européennes qui comme telle, vous ne l'ignorez pas, propose, mais ne décide pas la politique communautaire, je ne suis pas autorisé à prononcer une déclaration au nom de la Communauté pour les politiques qui ne sont pas encore décidées. J'ai néanmoins, dans la suite de cette intervention, la possibilité d'annoncer déjà la ferme volonté d'avancer en partant de propositions que notre Commission soumettra au Conseil de notre Communauté.

Permettez-moi de brosser à grands traits les éléments principaux de cette politique et de préciser comment je vois, pour ce qui me concerne, le rôle de la Communauté dans les négociations commerciales à venir.

Nous avons pleinement conscience que 80 % du commerce mondial aux mains de 20 % de la population mondiale crée une situation impossible et encore doit-on ajouter que la part des pays en voie de développement tend à décroître. L'objectif fondamental que nous devons nous fixer est de renverser cette tendance, et en le fixant, de ne pas attendre, de ne pas ajourner, de ne pas délibérer des années durant; mais au contraire, de s'engager dès maintenant, et de toute urgence, dans la voie de sa réalisation.

Qu'est-ce que cela signifie ? Voyons tout d'abord le problème sous l'angle du commerce en général. Il y a deux méthodes pour augmenter le commerce des pays en voie de développement vers les pays industrialisés :

- la première est de réaliser une répartition plus équitable et plus efficace des activités de production dans le monde, ce qui implique des réajustements structurels dans nos propres économies. Très bien, nous sommes prêts à le faire et nous sommes en train d'y procéder. Le grand programme de restructuration agricole que nous mettons en œuvre ouvrira des possibilités favorables à ce renversement de tendance en ma-

tière commerciale. Une action de même nature devrait être exécutée dans d'autres secteurs de l'industrie. Ainsi sera-t-il possible de stimuler la diversification des économies des pays en voie de développement par une augmentation potentielle de leurs exportations vers les marchés des pays industrialisés.

- la deuxième consiste à laisser une part plus grande, au bénéfice des pays en voie de développement, de l'augmentation de consommation dans les pays industrialisés.

Mais, mise à part cette démarche générale pour une meilleure division du travail, beaucoup reste à faire pour améliorer les relations commerciales.

Dans ce moment de préparation des négociations "1973", vous devez savoir que notre Communauté attache un intérêt particulier à améliorer ses relations commerciales avec les pays en voie de développement, et cela en considération de l'immense problème que crée le fossé entre les niveaux de vie d'une part des pays en voie de développement, d'autre part des pays industrialisés, et des moyens à utiliser pour combler ce fossé. Ce sont ces problèmes qui doivent être tenus, et de loin, comme les sujets qu'il importe de traiter dans un proche futur.

En comparaison, les problèmes commerciaux qui se posent entre pays industrialisés ont un caractère moins aigu. C'est cependant en fonction de ces problèmes - et il convient de le dire clairement -, que nous organisons les négociations commerciales, de même que nous définissons les principes qui seraient à la base de telles négociations.

Je suis cependant heureux de constater qu'un accord semble atteint quant à la pleine participation de tous les pays en voie de développement à la préparation de ces négociations. Notre Communauté s'en réjouit et elle est préparée à établir des liens étroits, pour ce faire, avec la CNUCED.

Il n'est pas besoin de dire qu'il est d'une importance majeure de considérer les futures négociations multilatérales comme réellement multilatérales. Cela signifie qu'il ne doit pas y avoir la moindre discrimination selon qu'il s'agit de pays membres ou de pays non-membres du GATT.

Le GATT a joué dans les décennies passées un grand rôle dans le commerce international et son influence a été certaine pour ce qui concerne son expansion. Mais cette expansion doit s'accomplir maintenant en faveur des pays en voie de développement qui n'en ont pas suffisamment profité, surtout dans le domaine des produits agricoles, qui pour eux, sont d'une importance fondamentale.

Cette situation doit changer et il convient pour ce faire d'aménager les procédures de telle sorte qu'elles puissent servir les intérêts des pays en voie de développement. Tout cela demande, cela est clair, la collaboration de tous les pays, ainsi que des organisations internationales intéressées.

Le large domaine des produits de base, secteur essentiel pour la quasi-totalité des pays en voie de développement, figure sans conteste au nombre des problèmes à traiter en priorité au cours notamment des négociations commerciales "1973".

Je voudrais esquisser ici la conception que la Commission des Communautés Européennes, ayant en vue l'amélioration des positions des pays en voie de développement sur tous les marchés extérieurs, compte faire valoir d'abord au sein de la Communauté, ensuite pendant ces négociations.

La Commission des Communautés Européennes estime qu'il convient de dépasser la confrontation académique et stérile entre l'approche fondée essentiellement sur l'accès aux marchés et celle préconisant l'organisation des marchés. Dans la mesure où ces deux approches se réfèrent soulement aux marchés, il est évident qu'elles ne pourront pas permettre de dégager des solutions valables aux problèmes qui dépassent en réalité largement le seul aspect des échanges.

En effet, l'amélioration des recettes d'exportation des pays en voie de développement dépend également d'autres éléments qui concernent l'économie de chaque produit de base depuis le stade de la production jusqu'à celui de la consommation. Cela est particulièrement vrai pour les produits que nous qualifions d'homologues et concurrents. Pour ces produits qui bénéficient de politiques nationales de soutien dans les pays développés, l'accès pur et simple aux marchés n'apportera aucune amélioration pour le volume et les recettes d'exportation des pays en voie de développement. Bien au contraire, car les marchés ouverts seront rapidement conquis par les exportateurs des pays développés, plus efficents et surtout bénéficiant des soutiens et des subventions publics. Il en sera de même pour la simple organisation de la commercialisation car les éléments fondamentaux qui devraient être traités concernent précisément les mesures internes de soutien ou de stockage, etc... qui échappent aux règles du marché.

La Commission des Communautés Européennes n'a jamais été contre l'accès aux marchés en tant que tel. Elle rappelle également qu'elle a toujours été en faveur d'organiser les marchés d'une façon plus équitable pour tous et surtout pour les pays en voie de développement.

Il lui paraît donc qu'il importe de se placer dans la perspective d'une "économie de produits" à aménager de façon concertée et progressive. Il s'agit de traiter tous les éléments économiques des produits, c'est-à-dire la production et comment agir sur elle, la diversification de la production avec toutes ses implications, les mesures de soutien à l'intérieur et à l'exportation, les prix et comment les stabiliser et à quel niveau, le stockage et son financement, etc... Autrement dit, les mesures internationales et nationales qui portent sur tous ces éléments économiques des produits ont pour but de créer les conditions de libéralisation des échanges et en tout cas de réduire les protections et le protectionnisme. Le développement ordonné et concerté de la production mondiale adapté avec souplesse à une expansion prévisible de la consommation mondiale permettrait donc d'améliorer l'accès aux marchés pour les produits des pays en voie de développement et de pratiquer une politique des prix en leur faveur à des niveaux relativement équitables, c'est-à-dire réellement stables tout en étant réellement compétitifs.

En somme, la Commission des Communautés Européennes est de :

L'avise que c'est dans le cadre de l'aménagement concerté et progressif de tous les éléments économiques essentiels des produits que la communauté internationale pourrait favoriser délibérément une expansion et une libéralisation de plus en plus large du commerce mondial au bénéfice des pays en voie de développement. Cet aménagement concerté devrait s'inscrire dans le cadre d'accords internationaux de produits. C'est par ces accords que l'on pourrait résoudre les problèmes auxquels les pays en voie de développement doivent faire face pour les exportations, et notamment ceux de l'accès aux marchés et de la politique des prix. C'est par ces accords que les exportations des pays en voie de développement pourraient obtenir une part équitable sur tous les marchés extérieurs et surtout sur les marchés des pays industrialisés.

C'est donc dans l'intérêt même des pays en voie de développement qu'une telle politique puisse être suivie et mise en œuvre, car elle permettrait toutes les possibilités d'améliorer les exportations des pays qui en ont besoin et qui sont précisément les pays en voie de développement.

Telle est rapidement esquissée la conception que la Commission des Communautés Européennes compte faire valoir d'abord au sein de la Communauté, et ensuite au cours des prochaines négociations commerciales, pour promouvoir une politique internationale des produits de base qui mettra en évidence la solidarité entre les pays riches et leurs partenaires du Tiers monde. La Commission des Communautés Européennes est consciente des implications d'une telle politique sur les structures internes dans la Communauté Européenne : elle est prête à en assumer sa part de responsabilité pour résoudre ce problème hautement délicat politiquement, socialement et économiquement.

○ ○ ○
○

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'indiquer, pour conclure, que notre Communauté entend tirer la leçon de la discussion qui a eu lieu dans cette Conférence à Santiago.

Le contraste entre deux mondes - le riche et le pauvre - nous force à construire des politiques propres à ouvrir la voie vers un seul monde.

La Commission des Communautés Européennes va sans retard, élaborer des propositions qui tiennent compte des demandes des pays en voie de développement. Elle entend le faire en étroit contact avec le Secrétaire général de la ONUCED qui a une tâche importante à accomplir pour la préparation de ces négociations. Ce sera le meilleur moyen d'entamer la démarche commune vers les négociations multilatérales qui domineront les années à venir.